

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Absents : 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER

DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER

BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER

BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET

ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU

JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Maud BRUNIER

DELIBÉRATION N° 72

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : INTERVENTION DE L'ANIMATEUR SPORTIF – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CENON SUR VIENNE -

Il est rappelé aux membres que par délibération du 27 juin 2019, le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition de l'animateur sportif à la commune de CENON SUR VIENNE à raison de 4h40 par semaine.

Cette convention arrivant à échéance le 31 août 2020, il convient de renouveler cette convention à compter du 1er septembre 2020 pour une durée d'un an.

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Il est donc proposé au conseil municipal de **signer une nouvelle convention telle que jointe à la présente**, à compter du **1er septembre 2020** avec la **COMMUNE de CENON SUR VIENNE** pour 4H40 hebdomadaires, pour une durée d'un an.

VU l'avis favorable du Comité Technique du 19 mai 2020,

Considérant la demande de la commune de Cenon sur Vienne,

Considérant l'accord de l'agent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte** de signer une nouvelle convention de mise à disposition de l'agent avec la commune de CENON SUR VIENNE à compter du 1er septembre 2020, telle que jointe en annexe;
- autorise** Mme la Maire à la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

